

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2634

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 8 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro PU-2634 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à modifier l'article 14.1.2 i) pour apporter une précision quant à la coupe d'arbres ou l'élagage des arbres sur les terrains privés.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 10 juillet 2024

Le greffier,
Nicolas Bucci, avocat